

## SEANCE DU 22 MARS 2010

L' an deux mil dix, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PERE s'est réuni, à la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de M. GUYOT Maire.

Nombre de membres du CM en exercice : 11  
Etaient présents : Mmes CARREZ ARMENGAUD / LEYNIAC / FRESNE  
MM. DUPONT / GARNIER / DESPINEY / GAUCHE / SALIGOT / RAFFENEAU

Qui ont pris part à la délibération : 10  
Absent excusé : M. BEAUCLAIR

Date de la convocation : 15 MARS 2010  
Secrétaire élu : M. GARNIER

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### TRAVERSEE DE SAINT PERE

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de mettre en place une étude pour l'aménagement des trottoirs de la traversée du bourg par la D957. Un programme constituant la synthèse de données relatives aux priorités et objectifs a été établi en collaboration avec la DDEA. Après lecture du document, le Conseil Municipal souhaite apporter quelques modifications.

### CREATION DE 2 EMPLOIS EN CUI (CAE)

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, portant loi de programmation pour la cohésion sociale, vu le décret n° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi, vu l'instruction n° 2009-10 du 30 mars 2009 de la D.G.E.F.P. relative au plan de relance des contrats aidés, et après contact avec un responsable Pôle Emploi, le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire 2 CUI (CAE).

Le contrat unique d'insertion (CUI) est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. Il comprend notamment un volet correspondant au contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). C'est un contrat de travail à durée déterminée qui a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Les 2 personnes embauchées en qualité d'adjoint du patrimoine, assureront des tâches polyvalentes liées, d'une part à l'accueil et à l'animation du site des Fontaines Salées et du camping de Saint Père, et, d'autre part, à des tâches administratives et techniques (entretien) en cas de nécessité de service.

#### Après délibération, le Conseil Municipal

- donne son accord pour souscrire deux CUI (CAE) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 :
  - le premier sera d'une durée d'un an renouvelable une fois sous réserve de la reconduction de la convention avec l'Etat.
  - le second sera d'une durée de 6 mois non renouvelable
- la durée de travail sera de 35 h hebdomadaires
- la rémunération sera basée sur le taux horaire du SMIC en vigueur
- prend note qu'une aide financière sera versée par le CNASEA à la collectivité à hauteur de 85 % du coût global du salarié
- charge la maire de recruter et de signer le contrat de travail et tous documents s'y rapportant.
- D'inscrire la dépense au budget primitif 2010

### OUVERTURE DU SITE ET DU MUSEE

#### Après délibération, le Conseil Municipal

- décide que l'ouverture du site archéologique et du musée aura lieu le **1<sup>er</sup> avril 2010**

## - ABONNEMENT AU CLAS (CULTURE LOISIRS ANIMATION)

Le Maire rappelle que le CLAS offre aux jeunes de nos communes des activités variées et multiples pendant les vacances scolaires.

Le montant de l'abonnement annuel par enfant mineur est de 20 € par an.

### **Après délibération, le Conseil Municipal**

- décide de prendre en charge l'abonnement 2010 pour les enfants de la commune uniquement.
- Charge le maire de signer la convention de partenariat 2010 « Enfance Jeunesse »
- charge le Maire d'en aviser le Président du CLAS.

## VOIRIE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération « Voirie Intercommunale » du 27 mars 2009

### **Après délibération, le Conseil Municipal**

- décide d'accepter le transfert des chemins vicinaux énoncés ci-dessous dans la voirie communautaire de la communauté de commune du vézélien :

- VC n° 4 Saint Père – Grands Jardins : du panneau sortie village de Saint Père au droit de l'entrée de l'accès du bâtiment agricole, soit 2250 m
- VC n° 3 Saint Père – hameau de Nanchèvres de la départementale côté Saint Père à l'entrée du village soit 1085 m
- VC n° 5 hameau de Nanchèvres – hameau de Fontette de la sortie du village de Nanchèvres à la départementale côté Fontette soit 1000 m

- charge le maire d'en aviser le Président de la Communauté de Communes du vézélien.

## NOEL DES ENFANTS 2009

A l'initiative de la mairie d'Asquins et en partenariat avec d'autres communes intéressées, un spectacle de Noël a été proposé aux enfants de Saint Père âgés de 6 à 12 ans. La participation financière de la commune est de 13 € par enfant. 13 enfants ayant participé, le montant de la facture est de 169 € TTC.

### **Après délibération, le Conseil Municipal**

- Accepte la dépense de 169 € TTC
- Charge le Maire de faire le nécessaire

## PASSEPORT TOURISTIQUE « PASS'YONNE »

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence de Développement Touristique renouvelle pour 2010, son passeport touristique en faveur des habitants de l'Yonne, le *Pass'Yonne*, qui leur permet de bénéficier de réductions sur les entrées des sites touristiques icaunais. Cette offre est étendue cette année aux clients des établissements labellisés Gîtes de France et Logis de France.

Le partenaire du *Pass'Yonne* s'engage à offrir une entrée gratuite au détenteur de la carte à condition qu'il soit accompagné d'au moins une personne payant une entrée.

### **Après délibération, le Conseil Municipal**

- décide de renouveler son adhésion au « *Pass'Yonne* » pour le Site des Fontaines Salées et le Musée.

- prend note que pour bénéficier de l'offre proposée, le client présente le « Pass'Yonne » à l'entrée du site participant à l'opération et doit obligatoirement être accompagné d'une personne achetant une entrée
- charge le Maire de faire le nécessaire.

### **LA CLE DES MUSEES**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la clé des musées est un fascicule produit par la réunion de plusieurs sites et musées situés dans le PNR du Morvan ou à proximité. Le principe est de renvoyer les visiteurs potentiels d'un site à l'autre en proposant sur présentation du billet acheté dans l'un des sites référencés, un demi tarif.

Le coût de l'opération est d'environ 250 € par site et correspond à l'impression du document et le travail de maquette. Les sites partenaires sont : le musée Zervos, l'Ecomusée du Morvan, le musée de la résistance, le musée de Bibracte, le musée Pompon, le musée Rolin ...

#### **Après délibération, le Conseil Municipal**

- Accepte de participer à l'opération pour le Site des Fontaines Salées et le Musée.
- prend note que pour bénéficier de l'offre proposée, le client présente un ticket partenaire à l'entrée du site pour bénéficier d'une réduction
- accepte la dépense liée à l'impression et au travail de maquette
- charge le Maire de faire le nécessaire.

### **DON ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE SAINT PERE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association de Sauvegarde et de Restauration de l'Eglise de Saint Père a décidé de verser un don affecté pour aider la Collectivité dans son programme de restauration de l'Eglise Notre Dame.

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

**Achat aspirateur et armoire chauffante :** Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les aspirateurs mis à la disposition du personnel technique. Il propose aussi que soit acheté une armoire chauffante afin de faciliter le service à la cantine.

La séance est levée à 21h40